

Aucune mesure n'a été prise; c'est pourquoi nous nous trouvons dans cette situation aujourd'hui. Si une précieuse porcelaine de Saxe se brise en mille morceaux que doit-on faire? Essayer de ramasser les morceaux ou tout simplement les glisser sous le tapis? Nous ne pouvons étouffer l'affaire. Nous devons la signaler à tous les intéressés, en particulier au contribuable, celui qui doit payer la note.

• (8.20 p.m.)

A vrai dire, cette exposition a coûté aux Canadiens environ 142.9 millions de dollars. Après avoir soustrait la subvention de quelque 20 millions accordée par le gouvernement fédéral, il reste 122.9 millions de dollars. Toutefois, le plein montant de quelque 142 millions de dollars représente des frais de \$6.50 par contribuable, homme, femme et enfant du Canada. L'homme marié et père de trois enfants aura payé \$32.50 comme la quote-part de sa famille à l'Exposition, et il aimerait savoir pourquoi.

**Une voix:** C'est sa part du festin.

**M. Hales:** On a fourni beaucoup d'explications sur la note de \$32.50 qu'il doit payer, alors que la principale est l'extravagance, la prodigalité et l'insouciance extrêmes avec lesquelles les fonds votés par la Chambre ont été confiés à la Compagnie. Si nous avions su à l'époque ce que nous avons appris depuis des témoins appelés devant le comité, je suis pas mal certain que cet argent n'aurait jamais été accordé.

Les vérificateurs conjoints firent six rapports durant l'Expo. Le premier renfermait quelques réserves, et s'il y a une chose que les vérificateurs-comptables essaient d'éviter, ce sont bien les réserves. Toutefois, ils durent signaler que le défaut global de paiement de billet était de 183,900,000 de dollars. Ils ont dû ensuite s'avouer incapables de vérifier les revenus d'un montant de \$101,438,000 environ et, en troisième lieu ils ont indiqué que les dispositions bancaires à leur avis, étaient irrégulières.

En interrogeant des témoins au comité sur ce troisième point, nous avons appris que d'après des légistes le bill n'était pas bien rédigé et que les vérificateurs-comptables avaient donc les mains libres quant aux banques. Le rapport n° 5 du comité continue ainsi:

De plus, par rapport au programme d'ensemble, le déficit avait été limité à \$210,665,000 par le lieutenant-gouverneur en conseil, et les comptes présentaient un déficit de \$273,589,000. Et la cinquième

précision était que la ville de Montréal n'avait pas confirmé l'établissement de sa part de déficit.

Si tous les députés des deux côtés de la Chambre avaient été au courant, ils auraient porté beaucoup plus d'attention aux dépenses dans lesquelles s'engageait Expo 67. Les auditeurs conjoints ont déclaré au comité:

Le 19 mai 1967, nous avons signalé de graves perturbations qui sont survenues dans le traitement de la recette. Deux mois plus tard...

Imaginez cela, monsieur l'Orateur, deux mois plus tard...

...la Compagnie a établi ou fait établir les points suivants:

Pouvez-vous imaginer un propriétaire d'un supermarché au courant que la caisse n'enregistre pas toutes les recettes? Pensez-vous qu'il attendrait deux mois pour procéder à une enquête? Ils ont attendu deux mois, après quoi les experts-conseils leur ont dit que:

1. le contrôle exercé sur les lieux sur le transfert de la recette des caisses particulières à la caisse centrale était inefficace;

Il s'agit de l'opération grâce à laquelle on déplace l'argent de l'endroit où il a été perçu à l'endroit où il est comptabilisé et mis en dépôt.

2. il n'y avait pas de rapport de comptabilité intégré de façon à assurer le transfert de la recette d'une opération à l'autre;

Il se peut donc qu'une partie se soit perdue à la faveur de ce transit.

3. les rapports relatifs à la distribution étaient imprécis au point d'induire en erreur;

4. les vérifications indépendantes, ou bien n'existaient pas ou bien n'étaient pas efficaces;

5. le dossier du contrôle des billets n'était pas relié au transfert de la recette et

6. les procédures changeaient avec les diverses équipes et ces modifications n'étaient pas signalées aux intéressés.

On en a fait part à la Compagnie deux mois seulement après que les co-vérificateurs lui eurent dit que ça ne tournait pas rond. Certaines choses ont été corrigées, mais les vérificateurs déclarent: «En fait, nous avons attendu à plus tard pour faire des vérifications au hasard».

A tout le moins, je les blâmerais de ne pas avoir fait de vérifications au hasard. A mon avis, ils auraient dû en faire; ils n'avaient pas de raison d'attendre. Le rapport poursuit:

... nous avons attendu à plus tard... Les mesures correctives n'ont pas rectifié toutes les perturbations, témoin la liste qui suit que nous avons dressée au cours de notre travail:

1. les dossiers relatifs à la première partie de l'exposition n'ont jamais été reconstitués;